



Mairie de VULBENS  
Haute-Savoie

## Compte-rendu de la séance du Conseil municipal mercredi 21 janvier 2015

**Membres présents :** Frédéric BUDAN, Gilles DEGENEVE, Frédérique GUILLET, Gérard FORAY, Floriane MUHLEMATTER, Florent BENOIT, Emma PARENT, Sylvie MELCONIAN, Sylvie RINALDI, Franck SAUTIER, Micheline BAROZIER, Daniel ZUABONI, Monique AVANTHAY, Caroline BILLOT, Fabrice DOMERGUE

**Excusés :** /



### **Rencontre avec la MJC**

Le Conseil municipal a le plaisir d'accueillir Pascale QUILÉZ, Présidente de la MJC du Vuache, Serge BENITO son Directeur et Geneviève CATRY membre du Conseil d'administration. Ils viennent dans chacune des 9 communes partenaires de la MJC pour présenter l'offre d'activités, aussi qualitative et quantitative. (Voir état des lieux en annexe)

S'agissant du financement de l'association, il est assuré par les communes partenaires à hauteur de 20%, le Conseil Général 74, les spectacles et les adhésions, pour un budget global de 800 000 €.

En conclusion, la MJC reçoit les félicitations du Conseil pour cet énorme travail de mutualisation qui permet de proposer autant d'activités et son rôle de créateur de lien social pour nos populations. En 2016, nous fêterons les 20 du Centre ECLA et des animations seront mises en place autour de cet anniversaire.

### **Rencontre avec La Poste**

Les représentants de la Poste, Mme Emma SPINOSI, Directrice d'établissement sur Saint Julien, et M. Jean-Michel LEFRANT, Directeur de projets pour la direction régionale, ont tenu à venir présenter au Conseil les solutions alternatives à l'actuel bureau de Poste qui pose problème, comme 15 autres en Haute Savoie sur 350, au niveau de sa rentabilité.

En effet, La Poste est une société anonyme depuis 2010, elle doit donc rentabiliser son activité. Néanmoins, il s'agit d'une société détenue par deux actionnaires publics : à 74% par l'Etat et à 26% par la Caisse des Dépôts et Consignations. Par conséquent, à la faveur d'un contrat de plan tripartite avec l'Etat et l'Association des Maires de France en cours, la poste ne peut pas retirer un bureau de Poste dans une commune de moins de 2000 habitants sans l'accord express du Conseil municipal.

Sont également inscrites dans ce contrat 4 missions de service public :

- La distribution du courrier 6 jours sur 7
- La banque postale avec l'obligation d'ouvrir un compte à tout demandeur
- La contribution à l'aménagement du territoire avec la présence de bureaux de Poste ou de points de contact à moins de 20 minutes ou moins de 10 km de chaque commune
- La distribution de la presse.

A VULBENS, la fréquentation du bureau s'établit à 26 personnes en moyenne par jour, pour 12h30 d'ouverture hebdomadaire, ce qui est insuffisant pour être rentable. La Poste aimerait aujourd'hui que VULBENS opte pour une agence postale communale ou un relai commerçant, qui, d'après elle, offrent les mêmes services qu'un bureau de Poste, excepté sur le montant des sommes retirables, à savoir 350€/semaine/compte pour l'une et 150 € pour l'autre. Des aides financières sont prévues, pour la Commune ou le commerce, ainsi que la prise en charge de toute la signalétique, de l'installation à hauteur de 3000 € et la fourniture d'une tablette numérique à mettre à la disposition du public.

Le Conseil répond que :

- Les horaires étant ce qu'ils sont, les habitants qui travaillent peuvent difficilement se rendre dans leur bureau de Poste
- Encore faut il que le bureau soit ouvert quand cela est annoncé : il s'avère que bien souvent il est fermé pour cause d'absence ailleurs et qu'on y envoie notre postière en remplacement. Et ce n'est pas le cas uniquement pendant les vacances. A force, les gens sont découragés et vont directement

dans un autre bureau, notamment celui de Valleiry qui est toujours surchargé et où la file d'attente est toujours très longue.

- Au niveau de la banque postale, le nombre de personnes est peut être peu élevé mais le chiffre des transactions doit dépasser la moyenne : le Conseil aimerait avoir ce chiffre. La Poste lui communiquera.
- Il serait utile de connaître le nombre de postes affectés en Haute Savoie : est-il en rapport avec l'augmentation constante de la population du département ? La Poste cherchera aussi ce chiffre.

Monsieur le Maire remercie Mme SPINOSI et M. LEFRANT pour leur intervention.



### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Frédérique GUILLET est désignée en tant que secrétaire de séance.

### **2. Approbation du compte rendu**

Le compte rendu de la séance du 10 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

### **3. Autorisation d'ester en justice / recours TASCOM**

Monsieur le Maire explique que la commune peut transmettre une demande d'indemnisation du préjudice subi du fait de l'irrégularité des décisions de déduction du montant de la TASCOM 2010 des dotations forfaitaires pour 2012, 2013.

Depuis 2011, l'Etat prélève chaque année sur la dotation forfaitaire du village un montant égal au produit de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) perçu par l'Etat en 2010 sur son territoire.

Au titre de l'année 2011, cette disposition avait été expressément prévue par un dispositif législatif. En revanche, pour les années 2012, 2013 et 2014, ce montant a été prélevé sur le seul fondement de circulaires ministérielles, en violation des règles constitutionnelles régissant la matière fiscale.

En raison du défaut de base légale des prélèvements opérés et du préjudice subi, la commune de Vulbens peut solliciter le paiement de la somme de 65 963 € et le Conseil doit donner au maire le pouvoir d'ester en justice pour cette affaire.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Autorise** Monsieur le Maire à ester en justice et à signer toutes pièces relatives au recours TASCOM contre l'Etat

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de mission avec l'avocat choisi, Maître MOINE PICARD, pour un montant de 2500 € HT

### **4. Vente de terrain du lotissement communal le Bettet**

Monsieur le Maire explique que les parcelles ZK 73-74, constituant un lot de 745 m<sup>2</sup> situé dans le lotissement communal Le Bettet ont été remises en vente et ont trouvé futurs acquéreurs : Monsieur CARROUX et Madame BLANC

Conformément à la délibération n°49/2013 du 02/07/2013, le prix de vente est de 260 €/m<sup>2</sup>, soit un prix de 193 700 €.

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**S'engage à vendre à** Monsieur CARROUX ET Madame BLANC les parcelles ZK 73-74, d'une surface de 745 m<sup>2</sup>, au prix de 193 700 €, sous réserve de l'obtention de leur permis de construire.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte de vente correspondant en temps voulu.  
*(Nous avons appris entre temps que le compromis a été annulé par les futurs acquéreurs)*

### **5. Autorisation de mandater des dépenses d'investissement n°1**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que des dépenses d'investissement doivent être payées avant le vote du budget primitif 2015.

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de mandater ces dépenses.

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Adopte** les ouvertures de crédit suivantes :

## Budget général

2151	Réseaux de voirie	2 033 €
2152	Installations de voirie	2 550 €
2313	Constructions en cours	1 172 €

**Dit** que les crédits seront reportés au budget primitif 2015.

## 6. Informations

### ✓ Travaux

Le Conseil municipal remercie la famille DROUBAY qui a fait don à la commune d'un **pressoir**. Il félicite également l'entreprise BESSON qui a réussi le travail d'orfèvre de sortir la pierre massive du bâtiment.

Une entreprise sous traitante du SYANE est venue présenter le projet du **futur trajet de la fibre optique** sur le territoire de la commune. La proposition initiale consistait à faire passer la fibre en sortant de Valleiry à travers les champs. Nous avons obtenu que le tracé emprunte la zone des Chavannoux pour desservir les artisans et les habitations des Vernes.

### ✓ Environnement

Un programme d'entretien de nos forêts a été proposé par l'**ONF** pour 4 000 € : il sera étudié et proposé au budget le cas échéant.

L'association **Via Rhôna** organise un évènement autour de la voie verte du 24 au 26 juillet 2015 : VULBENS qui est ville étape de cette voie verte souhaite s'y associer et étudiera un programme pour faire participer les habitants et les familles.

La visite de l'aménagement environnemental réalisé par l'entreprise Descombes a été une bonne surprise : le site est vraiment valorisé et la promenade y est très agréable.

### ✓ Finances

La commune a perçu, au titre de l'année 2014, 401 482 € de **fonds frontaliers**, soit 32 000 € de plus que l'année précédente. Cela montre qu'il est très important que chaque frontalier se fasse connaître en Mairie : cela ne change rien pour lui, ça change tout pour la commune.

Le **budget de la Communauté de communes du Genevois** a été voté : il s'établit à 23 millions d'euros en fonctionnement et 8,7 millions d'euros en investissement. Le taux d'imposition intercommunal sera augmenté de 6%.

### ✓ Territoire

Les correspondants Défense des communes ont tenu leur première réunion : il a été proposé d'organiser des activités pédagogiques dans les écoles notamment.

Emma PARENT sera titulaire de la commission d'attribution des places en crèche communautaire et Frédérique GUILLET sa suppléante.

La commission transports de la CCG propose de permettre aux scolaires d'utiliser les TPG au même tarif pour pouvoir rentrer chez eux. Elle travaille aussi sur un parc d'auto-partage, pour mettre en commun des voitures utilisables par tous.

Suite à des incidents constatés autour de l'école avant l'entrée en classe, il est rappelé que les élèves sont sous la responsabilité de leurs parents en dehors du temps scolaire, s'ils ne sont pas inscrits au périscolaire

### Agenda :

- Samedi 28 mars 2015, à 8h30, RDV cour de la mairie : Journée de l'environnement
- Dimanches 22 et 29 mars 2015, Centre ECLA : Elections départementales
- Les comptes-rendus du Conseil municipal, des commissions de la CCG, du SIPV, du SIAV et du SIPCVC sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune [www.vulbens.fr](http://www.vulbens.fr) (n'hésitez pas à consulter les actualités, le site est régulièrement mis à jour) et sur le site internet de la CCG [www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr).

**La séance est levée à 23h00.**

**Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 25 février 2015 à 19h.**

